

EPCI DU BASSIN DE LANDRES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 27 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre à vingt heures au Foyer Municipal de Mercy le Bas, le Conseil Communautaire de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. FISCHESSE G., DONETTI, RIGOLET
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARRASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, MIRJOLET
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, CARLI, GAYCHET, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : M. BERNARDI est représenté par M. LEON
M. BRUSCO est représenté par M. FISCHESSE G.
Mme KINTZINGER est représentée par Mme DONETTI
Commune de TRIEUX : Mme SABBA est représentée par M. GOURY
Mme MASCELLI est représentée par M. MIRJOLET
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme WAWRZYNIAK est représentée par M. STACHOWIAK

Le Président certifie que le Conseil Communautaire a été convoqué le 22/10/2015

Date de publication : 29/10/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 29/10/2015

Secrétaire de séance : Mme CROCIATI Liliane

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

OBJET : Subventions aux ravalements de façades 2015
- 1^{ers} paiements -
- 16 dossiers -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu la délibération du 06 novembre 2014 décidant de poursuivre l'opération d'aide au ravalement de façades et d'adopter le nouveau règlement modifié,

Vu la délibération du 06 novembre 2014 sollicitant des subventions auprès du Conseil Régional de Lorraine pour le programme "aide aux ravalements de façades, sur le Bassin de Landres - ,

Vu la subvention accordée par le Conseil Régional d'un montant de 27.450 € pour cette opération dont la réalisation complète est fixée au 31 décembre 2017,

Vu les dossiers instruits par la commission "aménagement et urbanisme" en date du 19 octobre 2015

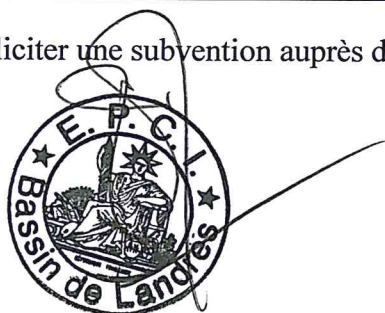
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De verser une subvention d'aide au ravalement des façades privées aux pétitionnaires ayant fourni un dossier et réalisé les travaux dans les règles de l'art,

QUALITE	NOM Prénom	Adresse des travaux	CP	VILLE	A PAYER
Monsieur	AUBRICE Bernard	16 rue Eugène Sillien	54750	TRIEUX	915,00 €
Monsieur	BERROKIA Abdelkader	27 rue Joliot Curie	54490	JOUDREVILLE	875,00 €
Monsieur	BUCHHEIT Claude	3 rue A. Mézières	54970	LANDRES	915,00 €
Monsieur	CHARLIER Laurent	25 rue Georges Moreau	55240	BOULIGNY	915,00 €
Monsieur	DOMAGALA Philippe	8 avenue A. Croizat	55240	BOULIGNY	915,00 €
Monsieur	GIOVANNINI Jean-Pierre	60 rue du Général Leclerc	54640	TUCQUEGNIEUX	915,00 €
Monsieur	GONCALVES DE MATOS Nicolas	4 Square du Château d'Eau	54960	MERCY LE BAS	915,00 €
Madame	JOURDAN Corinne	27 rue de Flandre	54750	TRIEUX	915,00 €
Monsieur	LALLEMENT Frédéric	5 rue des Sapins	54960	MERCY LE BAS	915,00 €
Monsieur	LAURENT Alain	6 place des Sorbiers (pour 17 rue du Football)	54960	MERCY LE BAS	915,00 €
Monsieur	LAURENT Reynal	15 rue du Football	54960	MERCY LE BAS	915,00 €
Monsieur	MACEL Cyrille	65 rue de la Liberté	54490	PIENNES	915,00 €
Monsieur	MIELCZAREK Hervé	5 rue des Pruniers	54960	MERCY LE BAS	915,00 €
Madame	ROBERT Françoise	43 rue de Provence	54750	TRIEUX	915,00 €
Monsieur	STRAPPAZON Sylvain	41 rue de Provence	54750	TRIEUX	915,00 €
Monsieur	VENTURI René	14 avenue de la Libération	54750	TRIEUX	915,00 €
TOTAL					14.600,00 €

- De solliciter une subvention auprès de la Région Lorraine

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20151027-2015-070-DE
Date de télétransmission : 29/10/2015
Date de réception préfecture : 29/10/2015